

CJSA
19100 BRIVE LA GAILLARDE

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

NOS REFERENCES : 3
NUMERO RCS : B677120487
NUMERO GESTION : 71B00048
DENOMINATION : EXPERTISE COMPTABLE DU CENTRE-OUEST
ADRESSE : 25 BD AMIRAL GRIVEL
19100 BRIVE
NUMERO DE DEPOT : 00000052
DATE DU DEPOT : 15/01/1998
01- ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DATE DE L'ACTE : 16/12/1997
DECISION : NOMINATION DE PRESIDENT

LE GREFFIER

"EXPERTISE COMPTABLE DU CENTRE OUEST"

en abrégé "E.C.C.O."

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 250.000 FRANCS

SIEGE SOCIAL : 25, boulevard Amiral Grivel

BRIVE (Corrèze)

R.C.S. BRIVE B 677-120-487

PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE DELIBERATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT et le seize décembre,

- Monsieur Francis POPPE ;
- Monsieur Xavier POPPE ;
- et Madame Virginie POPPE ;

désignés comme premiers membres du conseil d'administration de ladite société aux termes du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 1997,

Se sont réunis, en conseil, à LA VARENNE SAINT HILAIRE (Val de Marne), 115, avenue du Bac, à l'effet de constituer le bureau du conseil et prendre toutes mesures en vue d'assurer le fonctionnement de la société.

PREMIERE RESOLUTION
NOMINATION DU PRESIDENT

Monsieur Francis POPPE est nommé à compter de ce jour comme Président du conseil d'administration pour la durée de ses fonctions d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*"Monsieur Francis POPPE déclare expressément
"accepter le mandat qui lui est confié et satisfaire à la limitation
"requis par la législation en vigueur en ce qui concerne le cumul
"du nombre de sièges de Président du conseil d'administration et
"de membres du Directoire de sociétés anonymes.*

fl



DEUXIEME RESOLUTION

POUVOIRS DU PRESIDENT

Le conseil d'administration délègue à son Président, Monsieur Francis POPPE, tous les pouvoirs nécessaires pour assurer le fonctionnement de la société et notamment les pouvoirs suivants qui sont énonciatifs et non limitatifs :

1°) Personnel de la société :

Il nommera et révoquera tous directeurs, agents, employés et ouvriers, fixera les conditions de leur admission et de leur départ, ainsi que leur rémunération fixe ou proportionnelle.

2°) Direction :

Il organisera et dirigera les services administratifs et techniques de la société et signera la correspondance.

Il effectuera tous achats et ventes de matériel et mobilier.

Il passera et acceptera tous contrats, traités ou marchés entrant dans l'objet social.

Il réglera et arrêtera tous comptes, touchera les sommes qui seront dues à la société et paiera celles qu'elle devra.

3°) Banques :

Il aura tous pouvoirs pour, au nom de la société ;

. faire ouvrir tous comptes en banque, les faire fonctionner même à découvert, à cet effet :

- verser toutes sommes au crédit des comptes, retirer toutes sommes portées à ce crédit, partiellement ou totalement, soit par retrait effectif, soit par virement à tout autre compte ; émettre, signer tous chèques, signer tous mandats, reçus ou ordres de virement ; se faire délivrer tous carnets de chèques;

- souscrire, accepter, endosser tous effets de commerce, présenter tous bordereaux à l'encaissement ;

- négocier tous effets de commerce, présenter tous bordereaux à l'escompte ;

. déposer et retirer tous titres et valeurs ; signer tous récépissés et reçus, en donner décharge ;



. demander le transfert de tous titres nominatifs ; retirer le montant du remboursement de tous titres amortis ;

. faire tous emplois de fonds ; donner tous ordres de bourse ;

. affecter toutes valeurs et créances en nantissement à la garantie de toutes opérations effectuées, soit au nom de la société, soit au nom de tous tiers, les aliéner ;

. solliciter toutes ouvertures de crédit en banque, crédits en blanc et autres, les utiliser ;

. demander à toute banque de donner sa caution auprès de toutes administrations et de tous tiers ;

. louer tous coffres ; y accéder ainsi qu'à tous coffres déjà loués ; résilier toutes locations ;

. substituer en faveur de tous mandataires.

4°) Chèques postaux - P.T.T. :

Il fera de même ouvrir à la société tous comptes chèques postaux et créera tous chèques et effets pour leur fonctionnement.

Il aura tous pouvoirs pour effectuer toutes opérations avec les P.T.T., notamment : retirer tous plis, colis, lettres et paquets recommandés ou non, télégrammes ; faire ouvrir et fonctionner toutes boîtes postales ; retirer toutes sommes ou mandats adressés à la société ; signer toutes décharges.

5°) Administration de biens sociaux :

Il administrera les biens meubles et immeubles de la société, consentira et acceptera tous baux et locations, avec ou sans promesse de vente ; il effectuera tous travaux d'entretien, contractera et résiliera toutes assurances.

6°) Actions en justice et représentation de la société :

Il exercera toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, et représentera la société auprès de toutes administrations ainsi que dans toutes opérations de faillite et de liquidation judiciaire ou amiable.

7°) Mainlevées et transactions :

Il passera tous traités et transactions, consentira tous acquiescements et désistements ainsi que toutes subrogations et antériorités et toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.



8°) Pouvoirs généraux :

Aux effets ci-dessus, le Président passera tous actes et pièces, constituera tous mandataires généraux ou spéciaux et généralement, fera tout ce qui est nécessaire pour assurer la direction générale de la société et l'exécution des décisions du conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

REMUNERATION DU PRESIDENT

Le conseil d'administration décide que la rémunération du Président, Monsieur Francis POPPE, sera fixée ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

=====

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour valoir ce que de droit.

Francis POPPE
le Président du Conseil

Xavier POPPE
le Président du Conseil

Mme Virginie POPPE
du et Certifié véritable

ACCEPTATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT DU CONSEIL

Francis POPPE

*Ben pour acceptation de mes fonctions de
Président du Conseil d'administration*